Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260212-DCM2026_007-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18 – 19*
Votants : 21 – 22*
Pouvoirs : 03

* À partir de la DCM N°2026/007

Date de la convocation :
5 février 2026

Date de la publication :
5 février 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **5 février 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. ROGER - M. DESHAYES (pouvoir à M. GÉHANNIN) - Mme MAURAI (pouvoir à Mme LEMONNIER) - Mme LOTTON (pouvoir à Mme MAUPILÉ)

Secrétaire de séance : Madame **Monique GALODÉ** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/007 : PRIORITE A DROITE – DEVIS & AMENDES DE POLICE

Un devis a été demandé au Syndicat de Voirie de Fougères Nord (SVFN) concernant la mise en place d'un régime de priorité à droite dans les 2 agglomérations : **17 981.70€ HT**.

Les plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) sont éligibles au produit des amendes de police.

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet de Mise en place d'un régime de priorité à droite dans les 2 agglomérations et de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2025 – programme 2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :

- **DE VALIDER le devis de 17 981.70€ HT qui sera inscrit au budget voirie 2026 ;**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2025 – programme 2026) ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces attenantes.**
- **De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr**

Fait et délibéré en séance le 12/02/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS